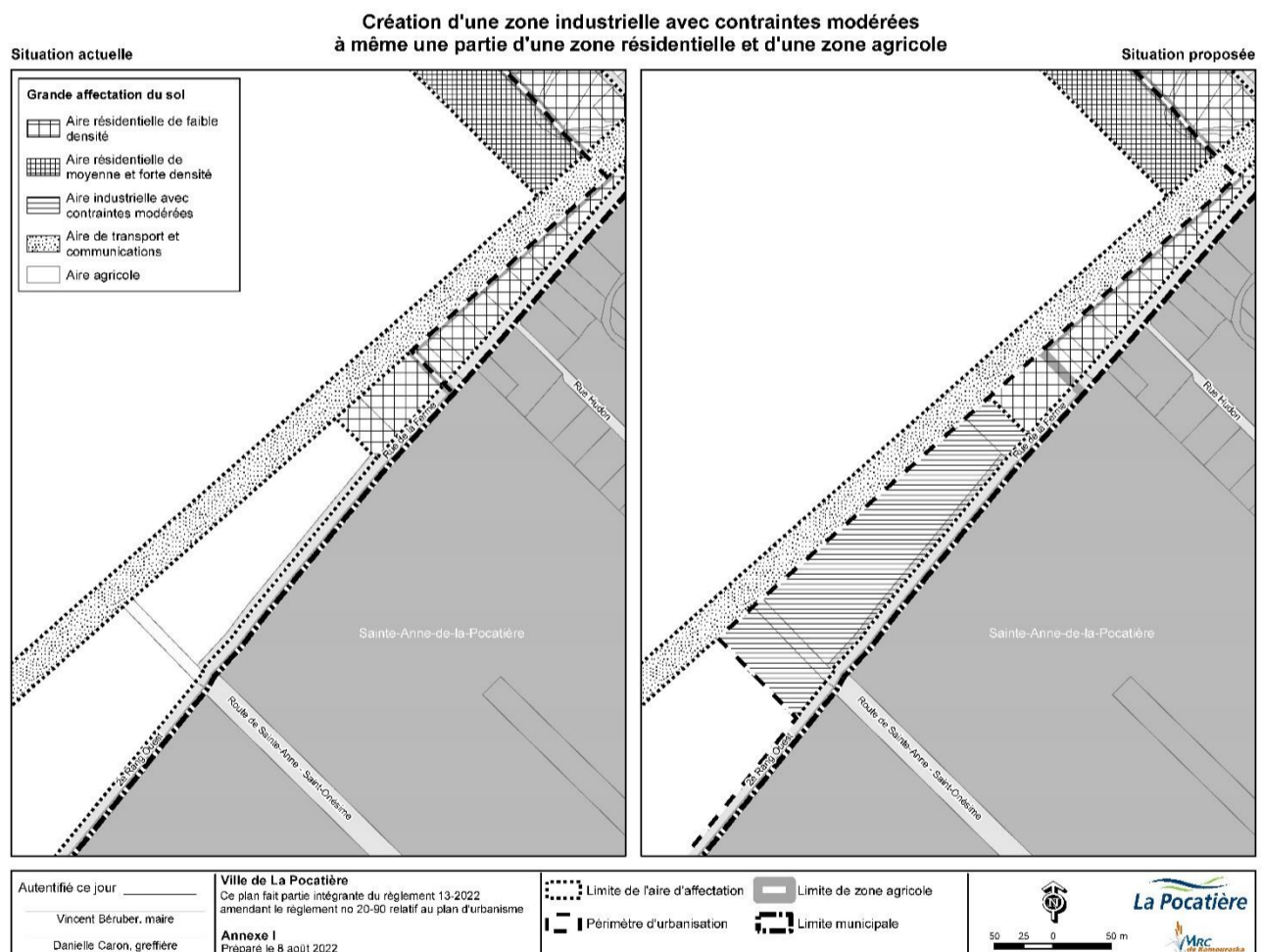


AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 13-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 août 2022, le conseil municipal a adopté le projet de **règlement de concordance numéro 13-2022, ayant pour objet de modifier le plan « Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation » du règlement numéro 20-90 relatif au plan d'urbanisme.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 12 septembre 2022, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur l'objet du règlement de concordance numéro 13-2022, soit l'agrandissement du périmètre urbain dans le secteur situé au nord-ouest de la rue de la Ferme, de biais avec l'emplacement du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ), et la création d'une zone industrielle avec contraintes modérées.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est illustrée au plan ci-après, lequel affiche la situation actuelle et celle proposée.



5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du règlement de concordance numéro 13-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement de concordance numéro 13-2022 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 12 août 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière